

SPORTIVE FEMININES

RAPPELS FMI

- 1) L'équipe visiteuse doit saisir son équipe au plus tard à 24H la veille du match.
- 2) L'équipe recevante peut saisir son équipe avant mais doit se connecter au match à partir du matin du match 0 H.
- 3) Elle doit ensuite tout sauvegarder sur le serveur. Cela permet de récupérer les données du match si une tablette est défectueuse.

L'équipe recevante doit transmettre la FMI avant 20H le dimanche soir sous peine d'amende.
Attention, bien s'assurer que la transmission complète est effective.

Réunion 1er février 2023

La rencontre non jouée en seniors Fém.à 8 poule B **Béon Cs – Plaine de l'Ain Us** est reprogrammée le samedi 4 février 2023 à 15h00.

Le calendrier pour la phase 2 seniors à 8 sera établi après le résultat de cette rencontre.

Engagement pour la coupe de l'Ain féminines envoyer un E.mail au district avant le 20 février 2023.

Reçu : Essor Bresse Saône 1

Le Président,
Jacques CONTET